Au XXIème siècle, l’informatique a su s’imposer et détient désormais une place considérable dans notre quotidien. Pourtant, l’ordinateur a connu des débuts difficiles. En effet, comme toute nouveauté, il à d’abord était perçu comme néfaste pour la société. Le peuple, suspicieux, pensait que cette machine contribuerait à son asservissement par une puissante élite. Quelques décennies plus tard, nous pouvons affirmer que leur peur était infondée. Aujourd’hui, il est inconcevable de vivre dans nos sociétés modernes sans ces Technologies. Outil d’émancipation, il permet aux utilisateurs de se suffire à eux-mêmes. Cependant, comme l’Histoire nous l’a appris, tout progrès s’accompagne de dérives. La cyber surveillance est ainsi une préoccupation majeure de notre époque.

Axe a

Axe b

Nous sommes surveillés de bien des manières. Dans certains réseaux sociaux par exemple on expose des données très personnelles qui restent visibles aux yeux de tous sur la Toile. L’exemple le plus connu aujourd’hui n’est autre que Facebook.  D’années en années, ce réseau social, réunissant des millions d’utilisateurs, récoltent de nombreuses informations dites personnelles. Ces données représentent un enjeu de taille pour les sites tels que Facebook qui peuvent les utiliser à des fins marketings. En vendant ces renseignements personnels, ces derniers génèrent effectivement du profit en ciblant des acheteurs potentiels. Cependant, il faut mettre en évidence que l’ensemble de ces données n’appartiennent plus au domaine privé. En effet, dès lors que les utilisateurs de Facebook acceptent de publier ces informations, elles passent légalement dans le domaine public. Depuis l’arrivée de Facebook il est facile d’espionner ses amis, son conjoint, ses collègues, sa famille. De plus en plus de personnes détiennent le mot de passe de leur conjoint afin de regarder en douce son profil ou bien lire ses messages « personnels », ce qui entraîne souvent des ruptures. Certaines personnes s’exhibent à travers des photos choquantes sans penser aux conséquences. Par exemple dans le monde professionnel, il est aisé pour un employeur de rechercher le nom de son salarié sur un réseau tel que Facebook afin de récolter des informations personnelles, pratiques qui peuvent avoir des incidences sur une éventuelle embauche. Ce type de surveillance montre que nous somme sans cesse surveiller et par tout le monde.

Axe c

Dans d'autres cas, l'avancé technologique provenant de bonnes intentions amène à des dangers, avec la vidéo surveillance ainsi que le commerce en ligne. Les citoyens ne portent que très peu d’attention l'existence de ces risques. Comme par exemple une personne qui peux être suivi sur un trajet complet, permettant de connaitre les goûts ou des publicité "intelligente" que l'on appelle cookie, qui cherchent à créer l'envie afin de pousser à acheter leurs produits d'un simple clic sur un bouton. La CNIL cherche donc à mettre en place de nouvelles protection pour éviter les abus technologiques, le but étant de protéger la vie privée des utilisateurs, par exemple, les enregistrements de vidéo surveillances qui sont détruit après 3mois de conservation et interdisant les cases pré-cochés lors d'un achat, qu'un utilisateur distrait pourrais oublier de décocher. Cherchant aussi à éviter l'achat trop rapide afin de laisser réfléchir l'utilisateur avant d'acheter un produit.